

MANIPULATEUR MALADE - DÉCISION ET PROTECTION DES DENRÉES

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI RISQUE DE CONTAMINATION

RPC-SUP-058

Ne pas inscrire de diagnostic. Conserver uniquement les informations nécessaires à la sécurité des denrées et à l'organisation du travail.

ÉTABLISSEMENT	ZONE / UNITÉ	DATE		AUDITEUR / RESPONSABLE	
Étape	Date / personne	Évaluation	Décision	Action / preuve	Validation
Signalement reçu sans diagnostic médical détaillé	Date/heure :	Poste / activité :	Symptôme ou situation utile :	Confidentialité :	Visa :
Risque de contamination des denrées évalué	Denrées / zones :	Contact possible :	Décision :	Mesure immédiate :	Visa :
Exclusion de manipulation ou affectation temporaire	Poste retiré :	Affectation sûre :	Début :	Réexamen :	Visa :
Produits potentiellement exposés isolés	Lots / quantités :	Localisation :	Décision :	Traçabilité :	Visa :
Nettoyage-désinfection renforcé	Zone / matériel :	Méthode :	Date/heure :	Contrôle :	Visa :
Conseil médical demandé par le salarié si nécessaire	Information donnée :	Date :	Aucune donnée médicale conservée :	Suite opérationnelle :	Visa :
Retour à la manipulation validé sur critères opérationnels	Date :	Restrictions reçues :	Mesures :	Suivi :	Visa :